

Le gouvernement n'a pas donné suite à cette ordonnance, comme l'a bel et bien prouvé hier, aux fins du compte rendu, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen). J'estime donc que la seule solution possible est de renvoyer l'affaire au comité permanent des privilèges et élections, comme le député l'a d'ailleurs proposé. Ce serait certes là, à mon sens, la seule façon d'établir si le gouvernement a ou non donné suite à l'ordre adopté unanimement par la Chambre pour que tous les documents soient déposés. J'estime, comme je l'ai dit hier, que la Chambre devrait dissiper tout doute qu'il pourrait y avoir à ce sujet par une mise aux voix.

**Mme le Président:** Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, madame le Président. Excusez-moi, mais dois-je comprendre que la présidence réserve sa décision?

**Mme le Président:** Oui.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

#### ADOPTION DU 12<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Je vais vous faciliter la tâche, madame le Président. Je suis assuré d'avoir le consentement unanime pour la motion que je vais présenter.

[Français]

Madame le Président, si la Chambre y consent, et j'ai obtenu le consentement de tous les partis à ce sujet, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, l'honorable M. Crosbie, et l'honorable député de New Westminster-Coquitlam, M<sup>lle</sup> Pauline Jewett, et en l'absence temporaire de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest . . .

[Traduction]

Je demande à mon collègue le député de Victoria (M. McKinnon) d'appuyer la motion. Je propose donc que le douzième rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, que j'ai présenté hier, soit maintenant adopté.

**Mme le Président:** En réalité, le député ne présente pas un rapport. Il devra attendre l'appel des motions pour intervenir.

**M. Prud'homme:** C'est précisément ce que je demandais.

**Mme le Président:** Le député doit obtenir la parole et je la lui ai donnée. J'ai pensé qu'il présentait un rapport. Nous reviendrons là-dessus plus tard.

\* \* \*

**Mme le Président:** Motions. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

## Questions au Feuilleton

**M. Prud'homme (Saint-Denis):** Puis-je vous faire remarquer, madame le Président, que je savais que je devais attendre l'appel des motions, mais j'ai pensé que vous vouliez accélérer les choses pour que je puisse partir pour Montréal.

[Français]

Madame le Président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et par l'honorable député de New Westminster-Coquitlam (M<sup>lle</sup> Jewett): Que le 12<sup>e</sup> rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présenté à la Chambre le jeudi 28 octobre 1982, soit adopté. J'ai aussi obtenu le consentement de tous les députés de la Chambre, y compris celui de l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Yurko).

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Traduction]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3306, 3307, 3551, 4105 et 4230.

[Texte]

M. JAMES A. WINDSOR

Question n° 3306—**M. Cossitt:**

1. M. James A. Windsor de Prescott (Ont.) était-il agent d'immigration pour une période déterminée à Prescott (Ont.) du 25 mai au 24 août 1981 et s'est-il présenté à un concours pour devenir permanent?

2. A-t-on informé M. Windsor qu'il subirait l'entrevue le 13 octobre 1981 et lui a-t-on téléphoné de Cornwall (Ont.), le 9 octobre 1981, pour confirmer qu'il pourrait s'y présenter?

3. A-t-il reçu du directeur du Centre d'emploi et d'immigration de Cornwall (Ont.), M. Fern LeBrun, une lettre du 2 octobre 1981 fixant l'entrevue à 14 heures le 13 octobre, et cette entrevue a-t-elle été annulée à la dernière minute et, le cas échéant, pourquoi a-t-on traité M. Windsor de la sorte?

4. A-t-il été victime d'une quelconque discrimination?

5. Quels sont les nom et description de fonctions des personnes qui sont intervenues pour l'empêcher de subir l'entrevue?

6. a) M<sup>me</sup> Bonnie Trotman, b) M. J.R. Gaudet, du ministère de l'Emploi et de l'Immigration à Prescott (Ont.) ont-ils joué un rôle quelconque dans cette affaire et, le cas échéant, lequel?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** 1 à 6. M. James A. Windsor a été employé pour une période déterminée au niveau CR-5 au Centre d'immigration du Canada de Prescott (adjoint à l'examineur de l'Immigration) du 25 mai 1981 au 24 août 1981. Pour répondre aux autres parties de la question, il faudrait donner des renseignements de nature personnelle concernant M. James A. Windsor, dont la divulgation est régie par la partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.